

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2014

**PRESENTS** : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGOUARDAT Michel, PETREIGNE André et BOURROUILH Daniel, adjoints – Mmes CASADAVANT Monique – CHALONY Isabelle – DOMEQ Marie Hélène – MOUSQUE Bernadette – MM JOUAN Thierry – LEMBEYE Pascal – LOUSTAU Christian – THIEBAUT Stéphane.

**ABSENT EXCUSES** : MM. CASSE Jean – LARRIBEAU André – LAVIE Pierre.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur LAGOUARDAT Michel.

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

### 1) Compte Administratif 2013

Le Compte Administratif 2013 a été présenté et voté à l'unanimité. L'excédent de clôture s'élève à 166 049.91 €.

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		104 061,89 €	57 775,52 €		57 775,52 €	104 061,89 €
Opérations de l'exercice	526 922,91 €	533 300,93 €	188 637,95 €	287 223,47 €	715 560,86 €	820 524,40 €
Restes à réaliser				14 800,00 €	- €	14 800,00 €
<b>TOTAUX</b>	526 922,91 €	637 362,82 €	246 413,47 €	302 023,47 €	773 336,38 €	939 386,29 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>110 439,91 €</b>		<b>55 610,00 €</b>		<b>166 049,91 €</b>

### Compte Administratif Assainissement

Le Compte Administratif 2013 du budget assainissement a été présenté et voté à l'unanimité. L'excédent global s'élève à 66 745.39 €.

### Compte Administratif C.C.A.S.

Le Compte Administratif 2013 du C.C.A.S. a été présenté et voté à l'unanimité. L'excédent global s'élève à 1 499.77 €.

### 2) Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2013 présentés par Madame ALLIEZ, Trésorier pour le budget communal et les budgets annexes assainissement et C.C.A.S

### **3) Redevance d'occupation du domaine public communal**

*Conformément au décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, il est proposé au Conseil Municipal /*

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public ERDF au taux maximum soit 195 € en 2014 pour la commune de LUCQ DE BEARN.*
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou de tout autre index qui viendrait lui être substitué.*

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*